



Département de la Guadeloupe  
Communauté d'agglomérations  
Cap Excellence

Société d'Economie Mixte  
D'Aménagement de la Guadeloupe



# REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES PETIT-PEROU ET DUGAZON DE BOURGOGNE

*Compte-Rendu Financier année 2022*



octobre 2023

## Sommaire

Préambule	7
1. Présentation générale de l'opération	8
1.1. PROGRAMME DE L'OPERATION .....	8
1.2. DIAGNOSTIC D'AMENAGEMENT .....	9
1.3. INTENTION DE PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN ET COMMERCIAL .....	10
1.4. SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DE L'OPERATION .....	15
2. Compte rendu opérationnel	16
2.1. EQUIPE PROJET .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
2.2. LISTE DES MARCHES .....	<b>ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.</b>
2.3. AVANCEMENT .....	16
3. Compte rendu financier	18
4. Prévisionnel recettes-dépenses (cf. annexe prévisionnelle de recettes et dépenses de l'opération)	25
5. Evolution du bilan et de la participation	26
6. Conclusions et perspectives	28
Annexe 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF	31
Annexe 2 : Bilan au 31/12/2021	33
Annexe 3 : Échéancier prévisionnel	34
Annexe 4: Planning	35
Annexe 5 : Etat des factures du 01/01/2021 au 31/12/2021	36
Annexe 6 : Etat des recettes du 01/01/2021 au 31/12/2021	37
Annexe 7 : LISTE DES MARCHES	38

**Nom de la société :** SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE

**Sigle :** S.E.M.A.G

**Collectivité contractante :** Communauté d'agglomérations Cap Excellence

**OPERATION :** 3535 - Requalification des ZAE de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne, Abymes

**Nature de la convention**

établie entre la société et la collectivité

**Convention de Mandat**

**Dates**

**Délibération d'approbation de la collectivité**

**Signature de la convention**

**Dépôt de la convention à la préfecture**

**Fin de validité de la convention**

**Signature de l'avenant n°1**

27/11/2015

27/11/2015

24/04/2024

27/12/2022

**Approbation du bilan initial**

**Approbation du dernier bilan**

21/12/2016

30/11/2021

**Le budget global de l'opération est de 13 695 651,20 € TTC réparti comme suit 8 456 809,78 € TTC pour la requalification de la ZAE de Dugazon de Bourgogne et 5 238 841,42 € TTC pour les travaux relatifs à une extension de la ZAE de Dugazon de Bourgogne au titre de la sécurisation et mise en conformité de la ZAE.**

Budget TTC	Étiquettes de colonnes		
Étiquettes de lignes	Extension ZAE Dugazon	Requalification Dugazon	Total général
<b>353500</b>		<b>8 456 809,78 €</b>	<b>8 456 809,78 €</b>
Ad-Travaux		6 495 198,52 €	6 495 198,52 €
Ae-Études		1 264 707,97 €	1 264 707,97 €
Af-Frais Financiers		25 288,42 €	25 288,42 €
Ah-Frais de Gestion		573 965,02 €	573 965,02 €
Ai-Frais Divers		97 649,85 €	97 649,85 €
<b>353501</b>	<b>5 238 841,42 €</b>		<b>5 238 841,42 €</b>
Ad-Travaux	4 571 490,09 €		4 571 490,09 €
Ae-Études	418 810,00 €		418 810,00 €
Af-Frais Financiers	81 718,25 €		81 718,25 €
Ah-Frais Généraux	134 273,08 €		134 273,08 €
Ai-Frais Divers	32 550,00 €		32 550,00 €
<b>Total général</b>	<b>5 238 841,42 €</b>	<b>8 456 809,78 €</b>	<b>13 695 651,20 €</b>

Le prévisionnel des consommations s'élève à 13 695 651,20 € TTC à balancer avec une recette équivalente au titre de la participation de l'EPCI et dont le détail est le suivant :

Étiquettes de lignes	Budget 2021 € TTC validé	Prévisionnel TTC au 31/12/22	Réglé au 31/12/22 TTC	Réglé année 2022 TTC	écarts sur 2022 en € TTC	Reste à réaliser € TTC au 31/12/2022	Prévision à partir de 2023 en € TTC	Budget 2022 TTC	écart Bian € TTC
								à valider	
☐ 353500	13 695 651,20 €	8 318 714,64 €	7 817 975,86 €	970 385,17 €	22 017,87 €	500 738,78 €	500 738,78 €	8 456 809,78 €	-5 238 841,42 €
Ad-Travaux	11 524 289,28 €	6 377 959,80 €	6 134 274,68 €	820 173,34 €	11 741,81 €	243 685,12 €	243 685,12 €	6 495 198,52 €	-5 029 090,76 €
Ae-Etudes	1 458 992,92 €	1 253 949,22 €	1 068 683,83 €	148 731,46 €	10 276,06 €	185 265,39 €	185 265,39 €	1 264 707,97 €	- 194 284,95 €
Af-Frais Financiers	30 000,00 €	24 026,32 €	24 026,32 €	- €	- €	- €	- €	25 288,42 €	- 4 711,58 €
Ah-Frais de Gestion	552 369,00 €	573 912,90 €	502 124,63 €	- €	- €	71 788,27 €	71 788,27 €	573 965,02 €	21 596,02 €
Ai-Frais Divers	130 000,00 €	88 866,40 €	88 866,40 €	1 480,37 €	- €	- €	- €	97 649,85 €	- 32 350,15 €
☐ 353501	- €	350 822,74 €	118 546,57 €	15 174,81 €	- €	232 276,17 €	5 238 841,42 €	5 238 841,42 €	5 238 841,42 €
Ad-Travaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 571 490,09 €	4 571 490,09 €	4 571 490,09 €
Ae-Etudes	- €	350 822,74 €	118 546,57 €	15 174,81 €	- €	232 276,17 €	418 810,00 €	418 810,00 €	418 810,00 €
Af-Frais Financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	81 718,25 €	81 718,25 €	81 718,25 €
Ah-Frais Généraux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	134 273,08 €	134 273,08 €	134 273,08 €
Ai-Frais Divers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	32 550,00 €	32 550,00 €	32 550,00 €
<b>Total général</b>	<b>13 695 651,20 €</b>	<b>8 669 537,38 €</b>	<b>7 936 522,43 €</b>	<b>985 559,98 €</b>	<b>22 017,87 €</b>	<b>733 014,95 €</b>	<b>5 739 580,20 €</b>	<b>13 695 651,20 €</b>	<b>0,00 €</b>

Bilan	Budget dépenses TTC	Engagé dépenses TTC	Réglé dépenses TTC	Budget recettes TTC
353500	8 456 809,78 €	8 318 714,65 €	7 817 975,86 €	8 456 809,78 €
ZAE PETIT-PEROU ET DUGAZON DE BOURGOGNE AUX ABYMES -REQUALIFICATION ET DYNAMISATION	8 456 809,78 €	8 318 714,65 €	7 817 975,86 €	8 456 809,78 €
353501	5 238 841,42 €	350 822,74 €	118 546,57 €	5 238 841,42 €
ZAE DUGAZON EXTENSION	5 238 841,42 €	350 822,74 €	118 546,57 €	5 238 841,42 €
<b>Total général</b>	<b>13 695 651,20 €</b>	<b>8 669 537,39 €</b>	<b>7 936 522,43 €</b>	<b>13 695 651,20 €</b>

## **Préambule**

Le présent compte-rendu est réalisé conformément à l'article 19 de la convention de mandat de requalification des zones d'activités économiques de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne.

Il présente une description opérationnelle et financière au 31 décembre 2022 de l'avancement de l'opération de requalification des zones d'activités économiques de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne confiée à la SEMAG par convention en date du 27 novembre 2015.

Il sera soumis à l'examen de l'assemblée délibérante de la communauté d'Agglomérations de Cap Excellence.

## **1. Présentation générale de l'opération**

### **1.1. Programme de l'opération**

La communauté d'agglomération Cap Excellence, au travers sa compétence développement économique, a engagé des actions pour la requalification et la dynamisation des Zones d'Activités Economique (ZAE) de Petit Pérou et de Dugazon de Bourgogne, aux Abymes.

Cette dynamique s'inscrit dans le cadre des études réalisées en 2011 par la Région Guadeloupe pour la requalification des zones d'activités du territoire guadeloupéen, qui ont mis en exergue leurs lacunes et dysfonctionnements.

Ces actions représentent un enjeu majeur pour l'agglomération Cap Excellence, identifiées au travers du Schéma Directeur de Développement Economique.

Il s'agit notamment de renforcer l'attractivité et la compétitivité de ces ZAE, par un traitement qualitatif des espaces publics, par la reconquête de l'animation et la gestion du tissu économique.

Ces territoires d'activités représentent, en outre, un vivier d'emplois au regard des possibilités d'extension déjà identifiées.

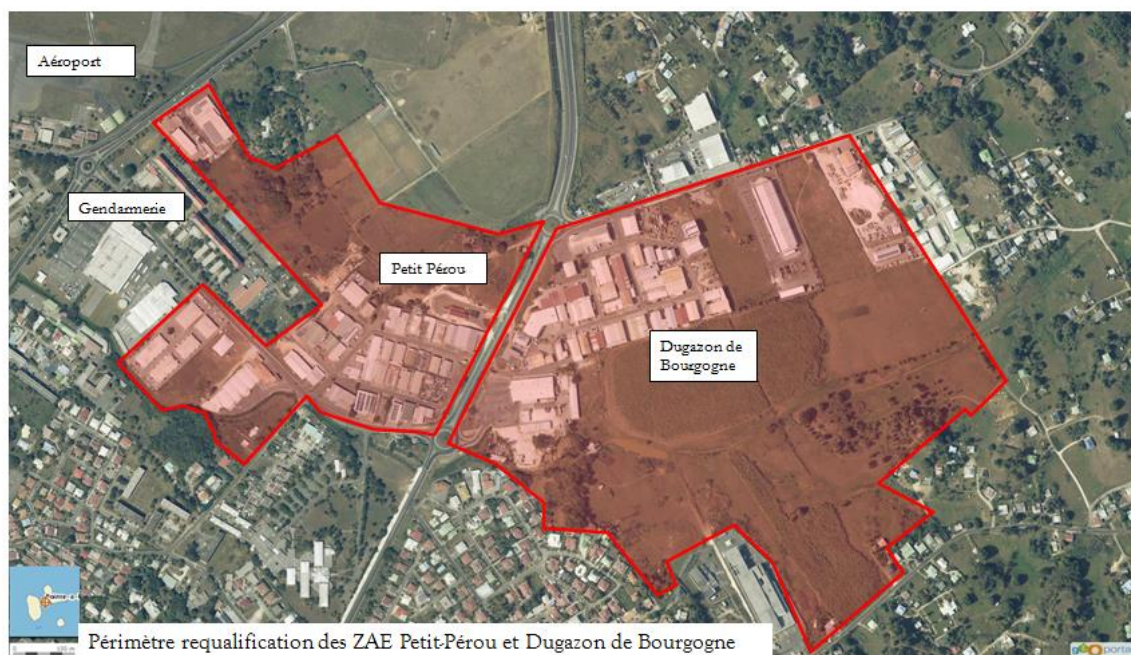
Il s'agit également d'établir la complémentarité de ces ZAE avec l'environnement économique existant, en saisissant l'impulsion créée par le Parc d'activités La Providence, dont la qualité environnementale certifiée Iso 14001 incarne une véritable vitrine pour l'agglomération.

Le programme tel qu'il est défini à ce stade opérationnel se décline en 3 phases :

- Phase 1 : Réalisation des études relatives à la requalification et l'extension des ZAE
- Phase 2 : Mise en œuvre opérationnelle – réalisation des travaux de requalification et d'extension des ZAE
- Phase 3 : Définition de la gestion future des ZAE

Le périmètre initial de l'opération porte sur les ZAE de Dugazon de Bourgogne élargi et de Petit Pérou, situées sur la commune des Abymes.

La photographie suivante précise le périmètre de réflexion de l'opération.



Périmètre

## 1.2. Diagnostic d'aménagement

La ZAE de Dugazon de Bourgogne se caractérise par la présence d'une quarantaine d'entreprises regroupant 500 emplois et dont les secteurs d'activités sont hétéroclites. Cette absence de spécialisation a pour conséquence une impression d'inorganisation, renforcée par l'insuffisance de signalétique. Cet emplacement stratégique mériterait à ce titre une visibilité, et une valorisation accrue à travers notamment l'établissement d'une signalétique appropriée, l'amélioration de la desserte via les transports en commun, et le développement de d'autres activités, en somme une véritable politique de marketing urbain.



Signalisation anarchique - les pré-enseignes des entreprises se cumulent.



Entrée de zone Petit Pérou



Entrée de zone Dugazon : elles sont dégagées mais peu lisibles



Il est à noter l'existence d'opportunités foncières sur cette zone, notamment celles situées au Sud de Dugazon permettant de réaliser une extension et un nouvel accès.



Végétation uniquement présente aux abords du site



Traitement urbain absent

Mauvais entretien de la zone



Façades en mauvais état

Bâtiments inachevés



Hangars industriels ou artisanaux

Bâtiments d'activités en R+1

Bâtiments d'activités en R+1

Traitement architectural non harmonieux, manque de cohérence

### 1.3. Intention de projet d'aménagement urbain et commercial

**Les deux zones sont situées en zone UX, zone urbaine à fonction économique : réservée essentiellement à l'accueil de constructions et installations abritant des activités industrielles, artisanales, commerciales et des activités dites tertiaires.**

Par ailleurs, bien qu'elle bénéficie d'une voirie en bon état, la ZAE souffre de l'étroitesse de sa chaussée ainsi que de l'absence d'espaces consacrés aux piétons.

Regroupant une soixantaine d'entreprises, la ZAE de Petit-Pérou constitue un bassin d'environ 450 emplois à temps plein. Alors qu'elle regroupe des entreprises se répartissant sur des secteurs d'activités très différents, cette ZAE se caractérise toutefois par la présence de deux pôles d'activité à savoir : le secteur des activités automobiles et le secteur de la métallurgie.



Manque de stationnement / Voies encombrées et non calibrées aux véhicules larges



Absence de délimitation des usages



Voies en mauvais état



Voies inondées lors de précipitations



Par ailleurs, bien que les chefs d'entreprises implantés lui confèrent des points positifs tant par son positionnement par rapport au centre urbain de Pointe-à-Pitre que par sa proximité de la RN11, ils mettent toutefois en exergue les points qui pénalisent leur activité : parmi ces derniers, figurent principalement l'assainissement et le traitement des eaux de la zone. Ils évoquent également l'état de la voirie qui concerne moins les

voies internes que les abords, bas-côtés et les jonctions entre voie publique et partie privatives.

De plus, le diagnostic fait mention de l'absence de végétation à l'intérieur de la zone ainsi que du manque de visibilité. Elle bénéficierait donc d'une meilleure visibilité via notamment l'établissement d'une signalétique, la mise en place d'une meilleure desserte (dont les transports en commun), la résorption des problèmes d'inondations en temps de pluie, et la création d'une nouvelle voie d'accès en vue de son extension.

La création d'une identité est la priorité du projet.

Le projet s'attachera à rendre clairement lisibles les deux entrées principales du Parc sur la N1 : à l'approche du site, une signalétique structurée s'impose comme marqueur visuel, à l'instar de totems, premières amorces visuelles inscrites à l'entrée du parc qui définissent l'identité revendiquée.

A l'entrée, le revêtement au sol différencié, la mise en scène urbaine, le traitement paysager, participeront à la mise en scène et à la valorisation de la zone.

A l'intérieur, le marquage au sol, l'homogénéisation des panneaux d'information, les plans de repérage des entreprises placés stratégiquement sur le site le rendront plus lisible et plus facile d'accès.

La totalité des voies est à reprendre avec des aménagements de surface (trottoirs, aires de retournement, espaces verts). Le gabarit des voies ainsi que leur structure ne sont pas adaptés aux passages fréquents de véhicules mais surtout de véhicules lourds et larges. La voirie se détériore rapidement, des nids de poule importants se forment. Aussi, la délimitation des usages sur les voies est quasiment inexistante. Il n'y a aucun marquage au sol, aucune délimitation entre voie circulaire, de stationnement et espace piéton.

L'enjeu du projet est de changer l'image du parc. Des principes urbains (choix du mobilier, traitement de la voirie), paysagers et architecturaux (choix des matériaux, couleurs du bâti et positionnement sur la parcelle) seront définis. Ils seront les acteurs de la nouvelle identité du parc d'activité.

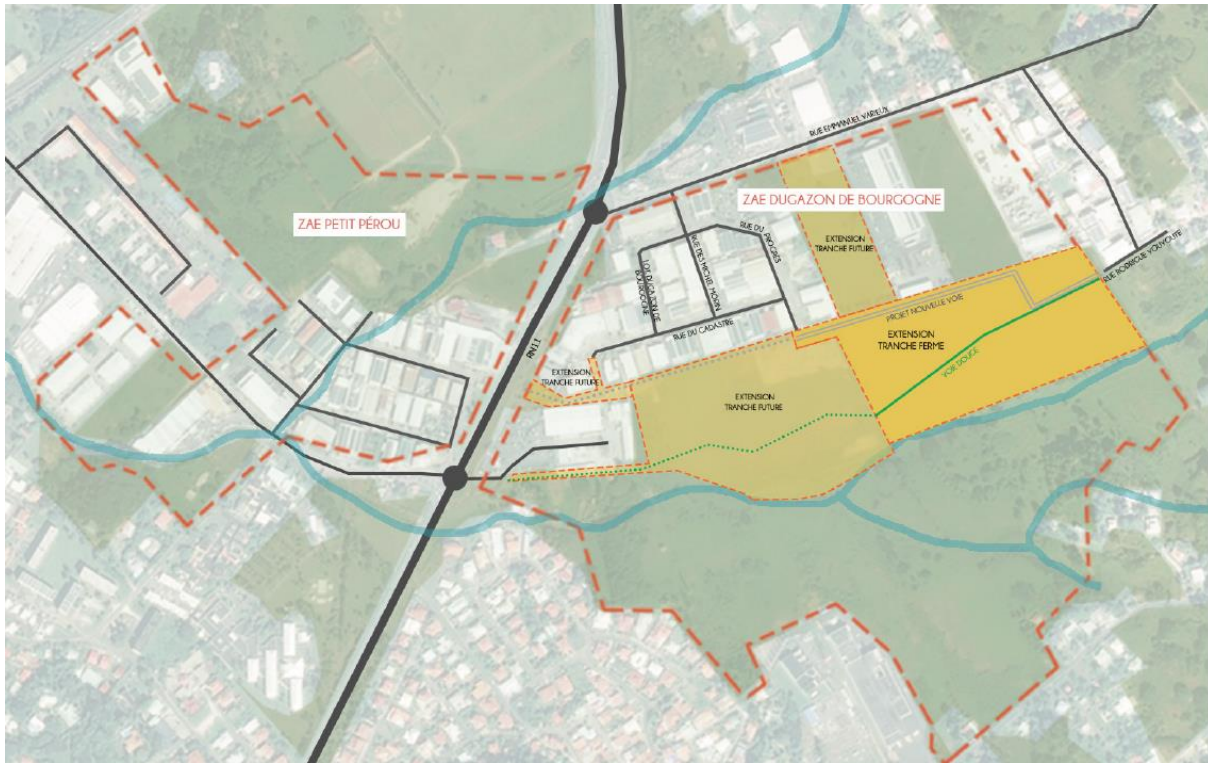
Des collecteurs d'eaux pluviales devront être réalisés avec un recalibrage de l'ouvrage hydraulique selon les validations du MOA. Des prétraitements devront être mise en place sur les rejets pollués (hydrocarbures ou graisses).

Les réseaux aériens devront être enfouis.

Un nouveau réseau d'assainissement des eaux usées devra être posé. Des prétraitements devront être mis en place sur les rejets pollués chez les particuliers (hydrocarbures ou graisses). Ces éléments n'ont pas été chiffrés dans l'AVP.

Le réseau d'eau potable pour la défense incendie devra être renouvelé avec pose d'un nouvel hydrant.





Plan du permis d'aménager (septembre 2020)



Plan du permis d'aménager (septembre 2020)

#### 1.4. Situation administrative et juridique de l'opération

<b>Type</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Objet</b>
Convention	27 novembre 2015	Notification de la convention de mandat
Délibération	21/12/2016	Approbation CRF 2015
Délibération	17/11/2017	Approbation CRF 2016
Délibération	30/11/2021	Approbation CRF 2020
Délibération	29/11/2022	Approbation CRF 2021

## 2. Compte rendu opérationnel

### 2.1. Avancement

- 07/2016 : désignation équipe projet AXO, GEOMAT, Hygitech, Geodetect, SOCOTEC, CH2 ; désignation MOE travaux d'urgence CTI ;
- 09/2016 : 1<sup>ère</sup> concertation avec les entreprises sur site ;
- 11/2016 : désignation entreprise travaux d'urgence ;
- 12/2016 : travaux d'urgence : enrobés, éclairage public à Petit-Pérou, curage des réseaux. Les travaux ont été réceptionnés ;
- 01/2017 : COPIL validation diagnostic PMDD ;
- 06/2017 : désignation MOE : URBIS/VIALIS/CTI/EGIS ;
- 10/2017 : définition appel à projet bâtiment exemplaire ;
- 11/2017 : COPIL validation AVP globale ;
- 01/2018 : définition de signalétique - TOTEM d'entrée. Le choix de la signalétique devait faire l'objet d'arbitrage de la part de Cap Excellence e a été reporté à la fin des travaux ;



- 02/18 – 02/19 : Entretien des espaces verts (démarrage travaux février 2018)
- 02/2018 : Définition de l'appel à projet commercialisation CV 225
- 04/2018 : Validation PRO travaux de réhabilitation
- 04/2018 : Définition d'une stratégie de développement économique
- 10/2018 : Rédaction d'un protocole d'accord avec les propriétaires
- 03/2019 : Panneau de communication
- 04/2019 : Avenant MOE pour extension DB08/2019 : présentation étude hydraulique bassin de rétention PP ;
- 04/2019 et 06/2019 : réunions de concertation (présentation du PRO aux riverains) ;
- 05/2019 – 07/2019 : rencontres individuelles avec les propriétaires ;
- 08/2019 : présentation étude hydraulique bassin de rétention Petit Pérou
- 08/2019 : relogement (09-2019 – 09/2020) Croix rouge / Agipsah dans un entrepôt à Dugazon compte-tenu de leur enclavement sur la zone. Tenant

compte du caractère d'intérêt général de leurs activités, il s'est avéré pertinent de leur trouver une solution de rechange afin de poursuivre au mieux leurs activités durant le chantier. Ce relogement a été pris en charge financièrement par l'opération.

- 09/2019 : Démarrage travaux de requalification
- 10/2019 : Démarrage des études de l'extension Dugazon de Bourgogne
- 06/2020 : Remise AVP de l'extension Dugazon de Bourgogne
- 03/2020 : Arrêt du chantier des travaux de requalification à cause du COVID
- 09/2020 : Dépôt du permis d'aménager de l'extension Dugazon de Bourgogne
- 10/2020 : Reprise des travaux de Dugazon de Bourgogne
- 10/2020 : Notification avenant 1 lot 02 post Covid
- 12/2020 : Avenant 02 de MOE (suppression des travaux de Petit Pérou et extension de Dugazon)
- 04/2021 : Demande de financement DETR : 450 000 € sur l'extension
- 07/2021 : Réunion publique d'information
- 05/2021 : Démarrage du PRO de l'extension de Dugazon de Bourgogne
- 07/2021 : Signature des conventions de servitude d'usage provisoire pour accès provisoire durant la phase de travaux à l'entrée de la ZAE rue Morin. Un des propriétaires a demandé un dédommagement de 2000 €TTC /mois soit un total de 8000 € TTC pour la durée de 4 mois d'utilisation de l'accès.
- 10/2021 : Démarrage étude d'impact de l'extension par EGIS
- 10/2021 : Arrêt des travaux des entreprises car importants retards de paiement mettant les entreprises en difficultés
- 10/2021-12/2021 : Négociation prise en charge des surcoûts liés au COVID
- 04/2021 : Notification avenant 1 lot 01 et 02 avenant pour surcoût COVID
- 27/12/2022, Signature de l'avenant 1 du MOAD SEMAG.
- 31/12/2022, les travaux d'infrastructures sont terminés, les travaux de mise en place des équipements urbains sont en cours ; la fin est prévue à fin février 2023.
- Février 2023 : Prévision de fin des travaux au 28 février 2023. Ensemble des réseaux réalisés à 80 %. Il restera à finaliser les réseaux secs rue Michel Morin et l'ensemble des réseaux au niveau de l'entrée le premier tronçon de la rue du Progrès.
- Mars 2023, Cap Excellence sous les conseils de son service communication a validé un panneau d'entrée de zone.
- 24 mars 2023, Information épistolaire à l'attention du mandataire HYDRA TP de la non-réalisation des travaux de la zone de Petit Pérou du fait de l'inondabilité du site et faisant suite à l'intervention de la DREAL, justifiant l'existence d'un cas de force majeure.
- 28 mars 2023, Décision du MOE de réception des travaux signé et transmis à la MOAD.

### **Crise sanitaire**

En 2021, la France a connu une crise sanitaire importante par la propagation du virus COVID 19 qui a contraint le Gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles en déclarant l'état d'urgence promulgué le 23 mars 2020.

A compter du 16/03/2020, les entreprises ont stoppé l'activité sur le chantier.

Face aux mesures demandées par l'OPPBTP du 08/07/2020 et adaptées au chantier dans le PGC par le CSPS qui imposent des protocoles lourds pour la gestion du chantier, l'entreprise HYDRA TP responsable de l'installation de chantier a présenté d'importants surcoûts pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan pour préserver la santé de l'ensemble des intervenants sur le chantier.

Après une longue négociation permettant de trouver un équilibre économique viable pour l'entreprise et le maître d'ouvrage, un accord a été conclu sur la période couvrant la fin de l'année 2020.

Un avenant de 45 114,07 € TTC intégrant les surcoûts COVID pour l'année 2020 a été signé en octobre 2020 pour le lot 02 (+ 0,64%).

Afin de poursuivre la mise en place des mesures sanitaires, les entreprises ont demandé des surcoûts supplémentaires en 2021 allant jusqu'à la réception du chantier tant que la crise sanitaire perdure. Les coûts présentés sont assez élevés au regard de l'organisation du chantier. Après des négociations, Cap excellence a donné son accord sur les montants suivants :

- Lot 01 : 35 284,94 € HT (avenant 01)
- Lot 02 : 35 228,79 € HT (avenant 02) - 84 736,39 € HT (avenant 03) – 78 128,70 € HT (avenant 04)
- Lot 03 : 13 378,53 € HT (avenant 01)
- Lot 05 : 4 965,35 € (avenant 01)

### **Suppression de Petit-Pérou**

Cap Excellence a fait part de son souhait de retirer des marchés de travaux en cours le secteur 1 de Petit-Pérou du fait de l'inondabilité du site et faisant suite à l'intervention de la DREAL, justifiant l'existence d'un cas de force majeure. Cette décision d'abandon du secteur 1 a été formulée à l'entreprise mandataire HYDRA TP par courrier en date du 24/03/2023.

Il est à noter que, sur la base des conclusions de leur conseil SEBAN OCCITANIE, Cap Excellence résilie de plein droit de l'exécution des travaux du secteur 1 pour cas de force majeure.

Cap Excellence a donné son accord en CAO pour modifier le contrat de MOE intégrant la suppression du suivi de travaux de Petit-Pérou, et la création de la tranche ferme de l'extension de Dugazon, un avenant a donc été notifié le 27/12/2022.

### **3. Compte rendu financier**

- Bilan initial : 13 695 651,20 € TTC
- Bilan CRF 2018 : 13 695 651,20 € TTC
- Bilan CRF 2019 : 13 695 651,20 € TTC
- Bilan CRF 2020 : 13 695 651,20 € TTC (validé)
- Bilan CRF 2021 : 13 695 651,20 € TTC (validé)
- Bilan CRF 2022 : **13 695 651 € TTC**

Bilan synthétique TTC : 353500, 353501

Date et heure du document : 04/12/2023 13:33

## RECETTES

Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
1-Recettes.Pas de famille	5 238 841,42	0,00	0,00	0,00
6-Recettes.Financiers	8 456 809,78	6 933 152,31	6 409 655,30	2 621 077,02
<b>Sous-total budget principal recettes</b>	<b>13 695 651,20</b>	<b>6 933 152,31</b>	<b>6 409 655,30</b>	<b>2 621 077,02</b>
1-Recettes.Pas de famille	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total budget intercalaire recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 695 651,20</b>	<b>6 933 152,31</b>	<b>6 409 655,30</b>	<b>2 621 077,02</b>

## DEPENSES

Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
Famille indéfinie	11 589 328,36	5 352 091,13	5 357 759,10	2 361 010,06
1-Dépenses.Pas de famille	170 000,00	83 740,32	83 740,32	83 740,32
5-Dépenses.Divers	97 649,85	87 386,03	87 386,03	0,00
B7-Dépenses.Conduite de Projet	1 838 672,99	1 432 353,06	1 422 077,00	79 576,06
<b>Sous-total budget principal dépenses</b>	<b>13 695 651,20</b>	<b>6 955 570,54</b>	<b>6 950 962,45</b>	<b>2 524 326,44</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 695 651,20</b>	<b>6 955 570,54</b>	<b>6 950 962,45</b>	<b>2 524 326,44</b>

Trésorerie engagée brute	0,00 (100,00%)	-22 418,23 (100,32%)	-541 307,15 (108,45%)	96 750,58 (96,31%)
Trésorerie engagée nette	0,00 (100,00%)	-22 418,23 (100,32%)	-541 307,15 (108,45%)	96 750,58 (96,31%)

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à **13 695 651 € TTC**. Il a été établi sur la base des études APS réalisées en 2011 par la Région, conformément à la délibération du 21 décembre 2016. Ce budget a évolué avec l'évolution du programme du fait des contraintes techniques, plus précisément de l'abandon de la zone inondable du secteur 1 de Petit Pérou et du besoin de désenclavement de la ZAE de Dugazon de Bourgogne.

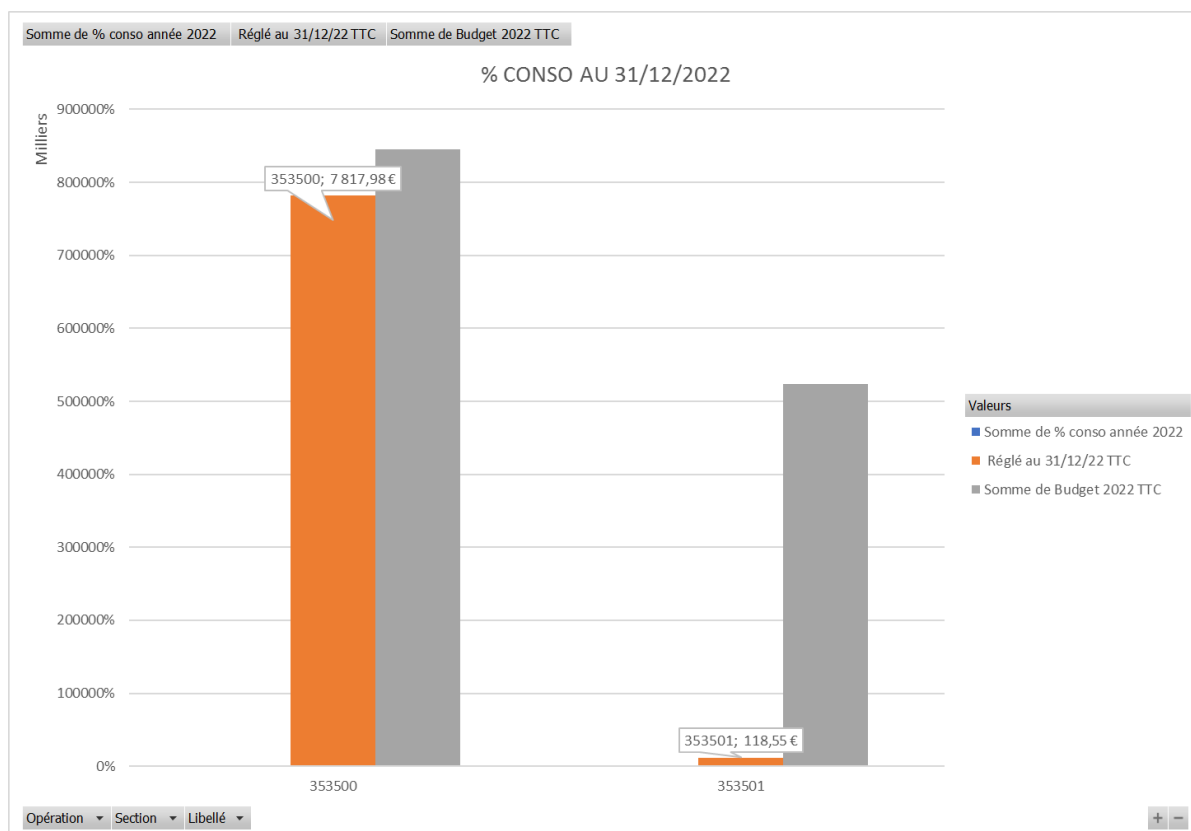
Au 31/12/2022, des dépenses sont affectées au secteur de Dugazon de Bourgogne dans le cadre des travaux du marché initial mais aussi pour les études relatives à la faisabilité de l'extension de la zone 2 de Dugazon.

Au 31/12/2022, les montants facturés sur l'opération Dugazon élargie s'élèvent au total à 7 936 522,43 € TTC, dont 985 559,98 € TTC sur l'année 2022, ventilées comme suit :

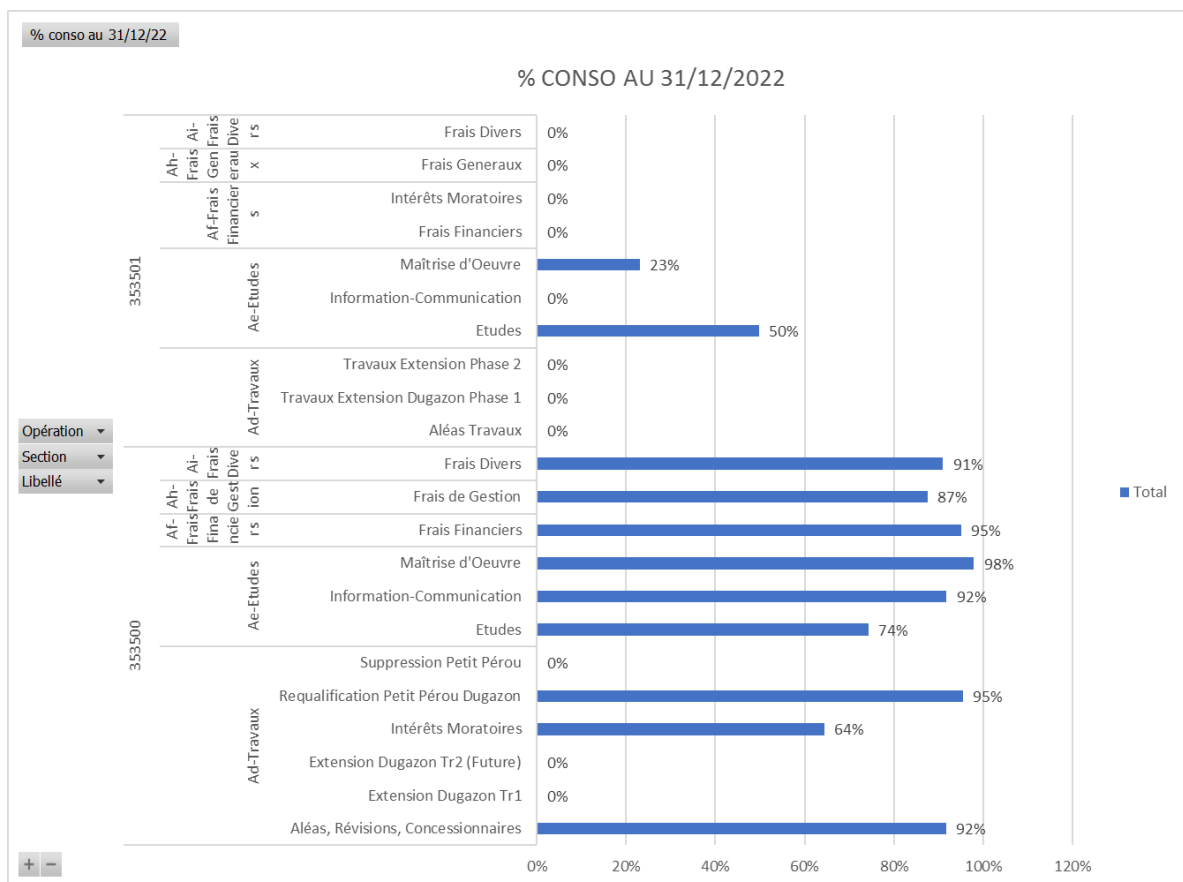
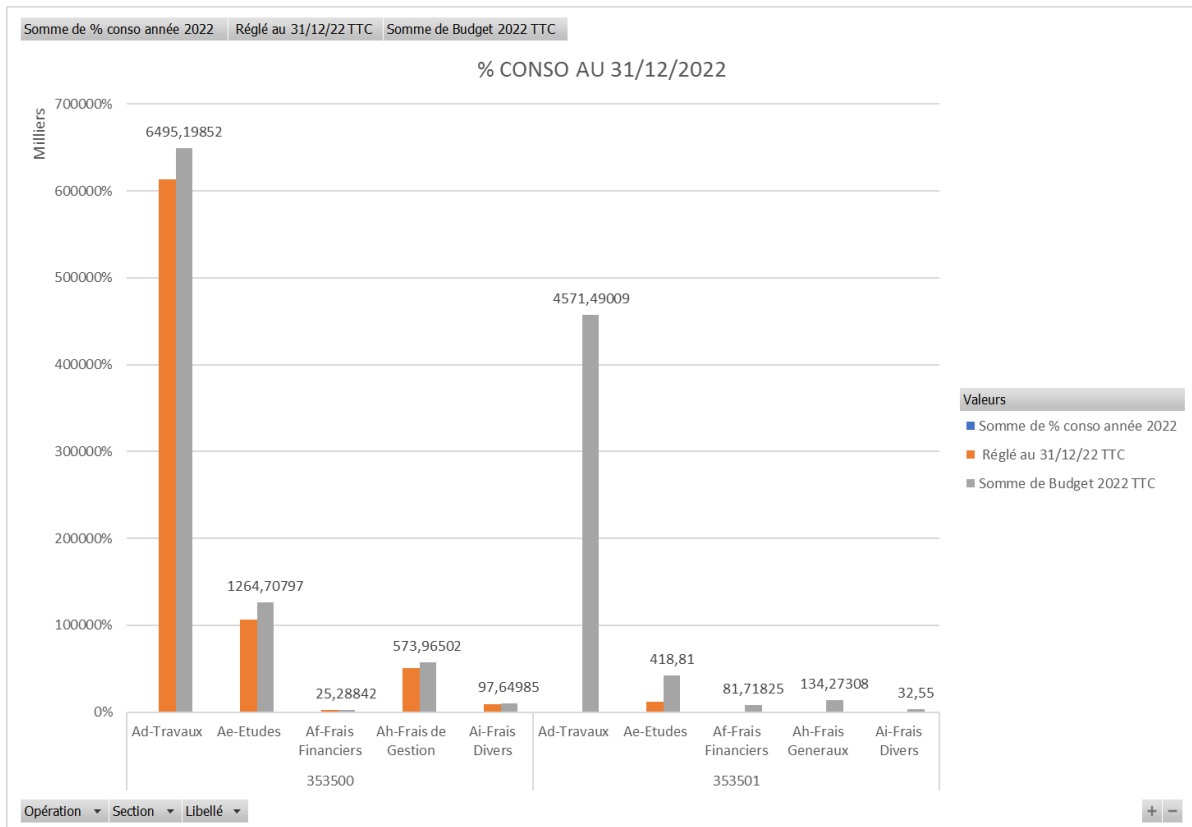
Étiquettes de lignes	Budget 2022 TTC	Réglé au 31/12/22 TTC	% conso au 31/12/22	Réglé année 2022 TTC	% conso année 2022
<b>353500</b>	<b>8 456 809,78 €</b>	<b>7 817 975,86 €</b>	<b>- €</b>	<b>970 385,17 €</b>	<b>0%</b>
<b>Ad-Travaux</b>	<b>6 495 198,52 €</b>	<b>6 134 274,68 €</b>	<b>0</b>	<b>820 173,34 €</b>	<b>0%</b>
Aléas, Révisions, Concessionnaires	650 999,95 €	597 170,29 €	92%	640,15 €	0%
Extension Dugazon Tr1	0,00 €	- €	0%	- €	0%
Extension Dugazon Tr2 (Future)	0,00 €	- €	0%	- €	0%
Intérêts Moratoires	130 000,00 €	83 740,32 €	64%	- €	0%
Requalification Petit Pérou Dugazon	5 714 198,57 €	5 453 364,07 €	95%	819 533,19 €	14%
Suppression Petit Pérou	0,00 €	- €	0%	- €	0%
<b>Ae-Etudes</b>	<b>1 264 707,97 €</b>	<b>1 068 683,83 €</b>	<b>67%</b>	<b>148 731,46 €</b>	<b>0%</b>
Etudes	700 108,50 €	520 487,56 €	74%	35 229,96 €	5%
Information-Communication	73 674,63 €	67 631,96 €	92%	16 811,97 €	23%
Maîtrise d'Oeuvre	490 924,84 €	480 564,31 €	98%	96 689,53 €	20%
<b>Af-Frais Financiers</b>	<b>25 288,42 €</b>	<b>24 026,32 €</b>	<b>95%</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>
Frais Financiers	25 288,42 €	24 026,32 €	95%	- €	0%
<b>Ah-Frais de Gestion</b>	<b>573 965,02 €</b>	<b>502 124,63 €</b>	<b>87%</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>
Frais de Gestion	573 965,02 €	502 124,63 €	87%	- €	0%
<b>Ai-Frais Divers</b>	<b>97 649,85 €</b>	<b>88 866,40 €</b>	<b>91%</b>	<b>1 480,37 €</b>	<b>2%</b>
Frais Divers	97 649,85 €	88 866,40 €	91%	1 480,37 €	2%
<b>353501</b>	<b>5 238 841,42 €</b>	<b>118 546,57 €</b>	<b>- €</b>	<b>15 174,81 €</b>	<b>0%</b>
<b>Ad-Travaux</b>	<b>4 571 490,09 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>
Aléas Travaux	329 990,09 €	- €	0%	- €	0%
Travaux Extension Dugazon Phase 1	3 363 500,00 €	- €	0%	- €	0%
Travaux Extension Phase 2	878 000,00 €	- €	0%	- €	0%
<b>Ae-Etudes</b>	<b>418 810,00 €</b>	<b>118 546,57 €</b>	<b>0%</b>	<b>15 174,81 €</b>	<b>0%</b>
Etudes	86 800,00 €	43 200,36 €	50%	15 174,81 €	17%
Information-Communication	6 510,00 €	- €	0%	- €	0%
Maîtrise d'Oeuvre	325 500,00 €	75 346,21 €	23%	- €	0%
<b>Af-Frais Financiers</b>	<b>81 718,25 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>
Frais Financiers	41 718,25 €	- €	0%	- €	0%
Intérêts Moratoires	40 000,00 €	- €	0%	- €	0%
<b>Ah-Frais Generaux</b>	<b>134 273,08 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>
Frais Generaux	134 273,08 €	- €	0%	- €	0%
<b>Ai-Frais Divers</b>	<b>32 550,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>
Frais Divers	32 550,00 €	- €	0%	- €	0%
<b>Total général</b>	<b>13 695 651,20 €</b>	<b>7 936 522,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>985 559,98 €</b>	<b>0%</b>

- Au 31/12/2022, le coût des dépenses s'élève à 7 936 522,43 € TTC sur une opération estimée à 13 595 651,20 € TTC soit 58% de consommation du budget de dépenses global ; néanmoins, c'est respectivement 7 817 975,86 € TTC de dépenses soit 92% de la consommation du budget prévue sur la zone d'activités

de Dugazon proprement dite et 118 546,57 € TTC de dépenses soit 2% de la consommation du budget de travaux au titre de l'extension.



- Ces dépenses se justifient sur l'année 2022 pour un budget de 86 800,00 € TTC par des études sur la partie extension d'un montant de 15 174,81 € TTC soit 17% de frais d'études notamment sur l'inondabilité de la zone et un montant total consommé au 31/12/22 de 43 200,36 € TTC soit 50% du budget ; à fin 2022, c'est 75 346,21 € TTC de frais de maîtrise d'œuvre soit 23% du budget de 325 500,00 € TTC.
- Pour la zone de Dugazon proprement dite, c'est essentiellement des dépenses liées aux travaux avec un montant au 31/12/2022 de 6 234 174,68 € TTC soit 95% du budget travaux dont 820 173,34 € TTC pour l'année 2022 soit 14% de consommation du budget travaux sur cette seule année.
- Les études comptabilisées sur l'année 2022 pour un montant de 148 731,38 € TTC soit 21 % du budget de 1 264 707,97 € TTC contribuent au 31/12/22 à une consommation totale de 67 % soit 1 068 683,83 € TTC.
- Les autres dépenses sont liées à des frais divers pour un montant total consommée au 31/12/2022 de 88 866,40 € TTC soit 91% d'un budget de 97 649,85 € TTC dont 2% consommé sur l'année 2022 pour un montant de 1 480,37 € TTC.
- Au 31/12/22, les frais de gestion et frais financiers totalisent respectivement 502 127,63 € TTC et 24 026,32 € TTC soit 87% et 95% des budgets respectifs de 573 965,02 € TTC et 25 288,42 € TTC.

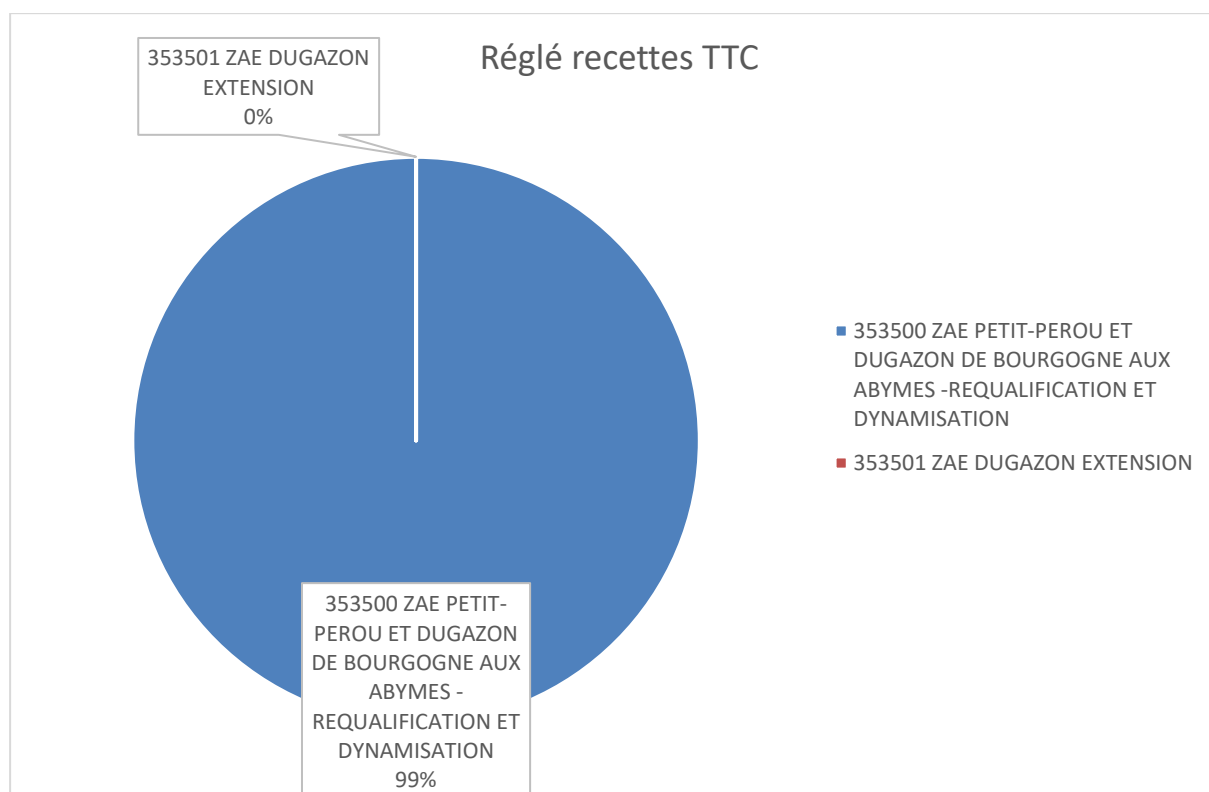


L'opération est financée entièrement par une participation de l'EPCI à hauteur de **13 695 651,20 € TTC**.

Au 31/12/2022, les recettes perçues au titre des travaux de la requalification de la ZAE de Dugazon de Bourgogne s'élèvent à **7 479 705,25 € TTC**, soit 88% du budget alloué de **8 456 809,78 € TTC**, ou encore 55% du budget global de 13 695 651,20 € TTC.

Aucun appel de fond n'a encore été fait sur les dépenses liées à l'extension.

Bilan	Réglé recettes	Budget recettes	Budget dépenses	Réglé dépenses
	TTC	TTC	TTC	TTC
353500	7 479 705,25 €	8 456 809,78 €	8 456 809,78 €	7 817 975,86 €
ZAE PETIT-PEROU ET DUGAZON DE BOURGOGNE AUX ABYMES - REQUALIFICATION ET DYNAMISATION	7 479 705,25 €	8 456 809,78 €	8 456 809,78 €	7 817 975,86 €
353501	- €	5 238 841,42 €	5 238 841,42 €	118 546,57 €
ZAE DUGAZON EXTENSION	- €	5 238 841,42 €	5 238 841,42 €	118 546,57 €
<b>Total général</b>	<b>7 479 705,25 €</b>	<b>13 695 651,20 €</b>	<b>13 695 651,20 €</b>	<b>7 936 522,43 €</b>



Au 31/12/2022, la trésorerie de l'opération s'élève à - 541 k€. Pour le bon déroulement de l'opération, le préfinancement prévu au CRF 2020 a été mis en place par la SEMAG avec une autorisation de découvert. Il est rappelé que les retards de paiements de la SEMAG aux entreprises en raison d'un manque de trésorerie trop important lié au retard de remboursement des acomptes présentés sur factures justifiées engendrent des intérêts moratoires à l'entreprise conformément au CCAG travaux.

#### 4. Prévisionnel recettes-dépenses (cf. annexe prévisionnelle de recettes et dépenses de l'opération)

Echéancier prévisionnel réglé TTC : 353500-ZAE PETIT-PEROU ET DUGAZON DE BOURGOGNE AUX ABYMES -REQUALIFICATION ET DYNAMISATION-50-ATDD - établi le 04/12/2023 à 13:30										
Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TVA	TTC	A fin 2022	2023	2024	2025	2026	2027
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé								
Bg-Participation Epci	12 673	8 414	43	8 457	6 410	1 311	737			0
<b>Sous-total recettes</b>	<b>12 673</b>	<b>8 414</b>	<b>43</b>	<b>8 457</b>	<b>6 410</b>	<b>1 311</b>	<b>737</b>			<b>0</b>
Ad-Travaux	-10 578	-5 997	-499	-6 495	-5 314	-820	-41			-320
Ae-Etudes	-1 358	-1 158	-107	-1 265	-920	-149	86			-283
Af-Frais Financiers	-56	-25	0	-25	-24		2			-4
Ah-Frais de Gestion	-562	-529	-45	-574	-502		5			-77
Ai-Frais Divers	-120	-90	-8	-98	-87	-1	23			-32
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>-12 673</b>	<b>-7 799</b>	<b>-658</b>	<b>-8 457</b>	<b>-6 848</b>	<b>-970</b>	<b>76</b>			<b>-715</b>
<b>Sous-total trésorerie transitoire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>							
<b>Trésorerie brute</b>					<b>-438</b>	<b>-98</b>	<b>715</b>	<b>715</b>	<b>715</b>	<b>0</b>
Echéancier prévisionnel réglé TTC : 353501-ZAE DUGAZON EXTENSION-50-ATDD										
Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TVA	TTC	A fin 2022	2023	2024	2025	2026	2027
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé								
Bg-Participations		4 828	410	5 239			157	2 852	2 177	52
<b>Sous-total recettes</b>		<b>4 828</b>	<b>410</b>	<b>5 239</b>			<b>157</b>	<b>2 852</b>	<b>2 177</b>	<b>52</b>
Ad-Travaux		-4 213	-358	-4 571			-254	-3 048	-1 270	0
Ae-Etudes		-386	-33	-419	-103	-15	-113	-93	-84	-10
Af-Frais Financiers		-78	-3	-82			-2	-27	-53	0
Ah-Frais Generaux		-124	-11	-134			-18	-54	-63	0
Ai-Frais Divers		-30	-3	-33					-33	
<b>Sous-total dépenses</b>		<b>-4 832</b>	<b>-407</b>	<b>-5 239</b>	<b>-103</b>	<b>-15</b>	<b>-387</b>	<b>-3 221</b>	<b>-1 502</b>	<b>-10</b>
<b>Sous-total trésorerie transitoire</b>										
<b>Trésorerie brute</b>					<b>-103</b>	<b>-119</b>	<b>-348</b>	<b>-717</b>	<b>-43</b>	<b>0</b>
Cumul des prévisions TTC										
En Kilo Euros	HT	HT	TVA	TTC	A fin 2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Budget préc.	Budget actualisé								
<b>Total recettes</b>	<b>12 673</b>	<b>13 243</b>	<b>453</b>	<b>13 696</b>	<b>6 410</b>	<b>1 311</b>	<b>894</b>	<b>2 852</b>	<b>2 177</b>	<b>52</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>-12 673</b>	<b>-12 630</b>	<b>-1 066</b>	<b>-13 696</b>	<b>-6 951</b>	<b>-986</b>	<b>-311</b>	<b>-3 221</b>	<b>-1 502</b>	<b>-725</b>
<b>Total trésorerie transitoire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>							
<b>Trésorerie globale</b>					<b>-541</b>	<b>-216</b>	<b>367</b>	<b>-2</b>	<b>672</b>	<b>0</b>

Il est prévu en 2023 un montant total de dépenses de 986 k€ TTC, justifiés par les différentes dépenses liées à l'opération Dugazon élargie.

Il est donc prévu en 2023 :

- 820 K€ de dépenses liées à la fin des travaux en travaux de Dugazon initial ;
- 149 K€ de dépenses sur l'opération initiale en études y compris dépenses MOE et 15 k€ TTC de dépenses pour des études sur l'extension ;
- 1 K€ de frais divers sur l'opération initiale.

En recettes, il est prévu en 2023 :

- 1 311 K€ de participation Cap Excellence permettant de couvrir les dépenses susmentionnées.

## 5. Évolution du bilan et de la participation

Le bilan présenté dans le cadre du CRF 2022 a subi un réajustement de certaines lignes du bilan du fait de la suppression de Petit Pérou et de l'élargissement de la zone 2 de Dugazon.

Étiquettes de lignes	Budget 2022 TTC	Budget 2021 TTC	Ecart Bilan € TTC au 31/12/2022	Commentaires
<b>353500</b>	<b>8 456 809,78 €</b>	<b>13 695 651,20 €</b>	<b>5 238 841,42 €</b>	
Ad-Travaux	6495198,52	11524289,28	5029090,76	
Ae-Etudes	1264707,97	1458992,92	194284,95	Suppression de la Zone Petit Pérou
Af-Frais Financiers	25288,42	30000	4711,58	
Ah-Frais de Gestion	573965,02	552369	-21596,02	Dépassement de la mission initiale du fait du délai supplémentaire
Ai-Frais Divers	97649,85	130000	32350,15	Suppression de la Zone Petit Pérou
<b>353501</b>	<b>5 238 841,42 €</b>	<b>- € -</b>	<b>5 238 841,42 €</b>	
Ad-Travaux	4571490,09	0	-4571490,09	
Ae-Etudes	418810	0	-418810	
Af-Frais Financiers	81718,25	0	-81718,25	Extension de l'opération pour le désenclavement de la ZAE
Ah-Frais Generaux	134273,08	0	-134273,08	
Ai-Frais Divers	32550	0	-32550	
<b>Total général</b>	<b>13 695 651,20 €</b>	<b>13 695 651,20 € -</b>	<b>0,00 €</b>	

Au 31/12/2022, le bilan de l'opération est resté globalement stable avec un montant de dépenses prévues de 13 695 651,20 € TTC.

Néanmoins, la suppression de la zone 1 du programme initial et le probable élargissement de la zone 2 de Dugazon de Bourgogne pour résoudre le besoin de désenclavement de l'actuelle ZAE ont modifié la cartographie des dépenses.

Ainsi, la dépense prévue pour la requalification de Dugazon proprement dite est passé de 13 695 651,20 € TTC à 8 456 809,78 € TTC. La différence par rapport à Dugazon mère de -5 238 841,42 € TTC serait alloué à l'élargissement de la ZAE de Dugazon.

Cette différence s'articule de la façon suivante :

- - 5 029 090,76 € TTC pour les travaux, soit un budget qui a diminué entre 2021 et 2022 de 11 524 289,28 € TTC à 6 495 198,52 € TTC essentiellement du fait de la suppression de la zone 1 ;
- - 194 284,95 € TTC pour les études, soit un budget qui passe de 1 458 992,92 € TTC en 2021 à 1 264 707,97 € TTC en 2022 proportionnellement à l'évolution des reports des travaux sur la zone 2 ;

- - 4 711,58 € TTC pour les frais financiers, soit un budget de 30 000,00 € TTC en 2021 diminué à 25 288,42 € TTC en 2022 ;
- + 21 596,02 € TTC pour les frais de gestion, soit un budget qui augmente respectivement de 552 369,00 € TTC à 573 965,02 € TTC entre 2021 et 2022 ; cette augmentation se justifie de l'élargissement du périmètre de la mission autant dans les délais que dans l'ampleur de la mission avec l'extension.
- Les frais divers sont réajustés avec les travaux et ont diminué entre 2021 et 2022 de - 32 350,15 € TTC pour passer de 130 000,00 € TTC à 97 649,85 € TTC.

En définitif, le bilan 2022 est réajusté pour une meilleure ventilation des dépenses mais le montant reste inchangé.

Le contrat prévoit la fin de la mission du mandataire à la fin de la garantie de parfait achèvement (article 16 du CCAP). Le délai global prévisionnel prévu au contrat est de 5 ans à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage (article 4 de l'acte d'engagement). L'année 2021 aura été la 6<sup>ème</sup> année et il avait été prévu au CRF 2021 d'intégrer une rémunération supplémentaire en cohérence avec la nouvelle durée prévisionnelle du planning en annexe qui prévoit une fin de la GPA en 2024 et une réalisation de l'extension à fin 2027. Aussi, la durée prévisionnelle totale est ramenée à 10 ans en dehors de la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'extension.

Il est prévu une rémunération supplémentaire de + 58 k€ TTC au bilan du CRF 2022.

Ci-dessous, l'échéancier d'appel de participation de Cap Excellence par année :

Cumul des prévisions TTC En Kilo Euros	HT		TTC	A fin 2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Budget préc.	Budget actualisé							
Total recettes	12 673	13 243	13 696	6 410	1 311	894	2 852	2 177	52
Total dépenses	-12 673	-12 630	-13 696	-6 951	-986	-311	-3 221	-1 502	-725
Total trésorerie transitoire	0	0							
Trésorerie globale				-541	-216	367	-2	672	0

En 2023, la validation de la suppression des travaux de Petit Pérou pourra impacter significativement la ventilation du budget :

- **La suppression des travaux de Petit-Pérou sur le marché initial soit – 6 014 k€ HT pour la ligne de travaux déboucherait sur :**
- L'extension de Dugazon tranche ferme ;
- Un nouveau programme de travaux au niveau de l'extension « tranche future » ;
- Un réajustement du bilan.

## **6. Conclusions et perspectives**

**L'année 2015** a été l'occasion de mandater la SEMAG afin qu'elle accompagne la Communauté d'Agglomération Cap Excellence dans la mise en œuvre de son projet de requalification des ZAE de Petit-Pérou et Dugazon de Bourgogne, véritable projet structurant pour le développement économique de l'agglomération.

**L'année 2016** a vu le lancement de 9 consultations pour des prestations préalables à la désignation de maîtrise d'œuvre urbaine.

Par ailleurs, l'année 2016 a été l'occasion d'informer le public et les entreprises de l'engagement de Cap Excellence à redynamiser et requalifier les zones d'activité de Petit-Pérou et Dugazon. Deux grandes actions ont été menées :

- une réunion publique à destination des entrepreneurs ;
- la reprise des enrobés, permettant d'améliorer la circulation sur site et l'image de la zone.

**L'année 2017** a permis la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine qui a proposé un projet d'aménagement validé en comité de pilotage en novembre 2017. A cette occasion, les prescriptions architecturales et urbanistiques ont également été validées. Les études phase AVP ont été réalisées et devront être validées en 2018.

L'année 2018 a permis la réalisation des études PRO et DCE ainsi que le lancement de la consultation travaux. Un groupement dont le mandataire est AQUA TP a été retenu afin de réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux et chaussées des 2 zones. L'aménagement paysager sera réalisé par Jardins et paysages.

**L'année 2019** a vu le démarrage des travaux de réhabilitation qui a conduit à la tenue de 2 réunions de concertations avec les entreprises de Dugazon le 16 mai et 28 juin 2019 suite à leurs remarques sur le projet VRD validé par Cap Excellence ; notamment en ce qui concerne le paysagement et le stationnement. Les remarques sont intervenues après le démarrage du chantier et ont donc imposée la reprise du dossier PRO par le maître d'œuvre.

Entre les 2 réunions de concertation, la grande majorité des entrepreneurs impactée a été rencontrée. Pour les autres, le projet a été revu de sorte que leur parcelle ne soit plus impactée par le projet.

**L'année 2020** a connu la crise sanitaire du COVID 19, qui a fortement impacté le chantier. Les travaux de terrassement ont été quasiment achevés, et les travaux de réseaux bien avancés, notamment pour les réseaux humides.

Les études de l'extension de Dugazon ont démarré, la MOE a remis l'AVP et le permis d'aménager a été déposé.

**L'année 2021** n'a pas permis l'achèvement des travaux de la zone de Dugazon de Bourgogne. Cap Excellence a transmis des demandes à l'EPF pour étudier la dureté foncière des parcelles des différentes tranches et obtenir un plan de bornage de l'extension. Le permis d'aménager de la tranche ferme de l'extension a été obtenue, les études d'impact ont été lancées.

Des demandes de financement ont été réalisées.

**L'année 2022**

Les négociations foncières auprès de l'EPF devront se poursuivre afin d'achever l'extension de la zone. Les travaux structurels de Dugazon sont achevés. Les travaux d'aménagements sont terminés, la dotation en équipements et mobiliers urbains devrait se terminer au premier trimestre 2023. L'étude d'impact de l'extension a été déposée à la DEAL pour instruction.

Cap Excellence menant une étude sur le barrage écrêteur derrière Discount Center, un travail pour mener la cohérence des projets fera l'objet de différentes réunions.

**L'année 2023**

La fin des travaux de Dugazon est prévue au premier trimestre 2023.

Les études de la faisabilité de l'extension se poursuivront durant cette année avec l'objectif de lancer les études dans un délai court.

## **Annexes**

1. Projet de délibération d'approbation du CRF
2. Bilan au 31/12/2022
3. Planning prévisionnel
4. Prévisionnel Recette Dépenses 2023
5. Liste des factures enregistrées sur l'opération au 31/12/2022
6. Liste des recettes enregistrées sur l'opération au 31/12/2022
7. Liste des marchés

## **Annexe 1 : Projet de délibération d'approbation du CRF**

### **RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE CAP EXCELLENCE**

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Dugazon et Petit-Pérou » au 31 décembre 2022.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### **LE CONSEIL**

Ouï Monsieur le Président en ses explications :

Après avoir pris connaissance du Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Dugazon et Petit-Pérou », pour l'année 2022,

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver le Compte - Rendu Financier de la « Requalification et la dynamisation des zones d'activités économiques de Dugazon et Petit-Pérou » pour l'année 2022 ;
- **Article 2** : D'approuver le bilan financier de l'opération, d'un montant de **13 695 651,60 € TTC** ;
- **Article 3** : D'approuver la participation de la Communauté d'agglomération à l'opération, d'un montant total de **13 695 651,60 € TTC** ;
- **Article 4** : D'inscrire les montants suivants au budget de CAP EXCELLENCE au titre de la participation à l'opération :
  - 2023 : 2 400 K€**
  - 2032 : 2 850 K€**
- **Article 5** : **De donner** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de POINTE-A-PITRE.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de Cap Excellence.

**Annexe 2 : Bilan au 31/12/2022**

Bilan synthétique TTC : 353500, 353501

Date et heure du document : 04/12/2023 13:33

## RECETTES

Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
1-Recettes.Pas de famille	5 238 841,42	0,00	0,00	0,00
6-Recettes.Financiers	8 456 809,78	6 933 152,31	6 409 655,30	2 621 077,02
<b>Sous-total budget principal recettes</b>	<b>13 695 651,20</b>	<b>6 933 152,31</b>	<b>6 409 655,30</b>	<b>2 621 077,02</b>
1-Recettes.Pas de famille	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous-total budget intercalaire recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>13 695 651,20</b>	<b>6 933 152,31</b>	<b>6 409 655,30</b>	<b>2 621 077,02</b>

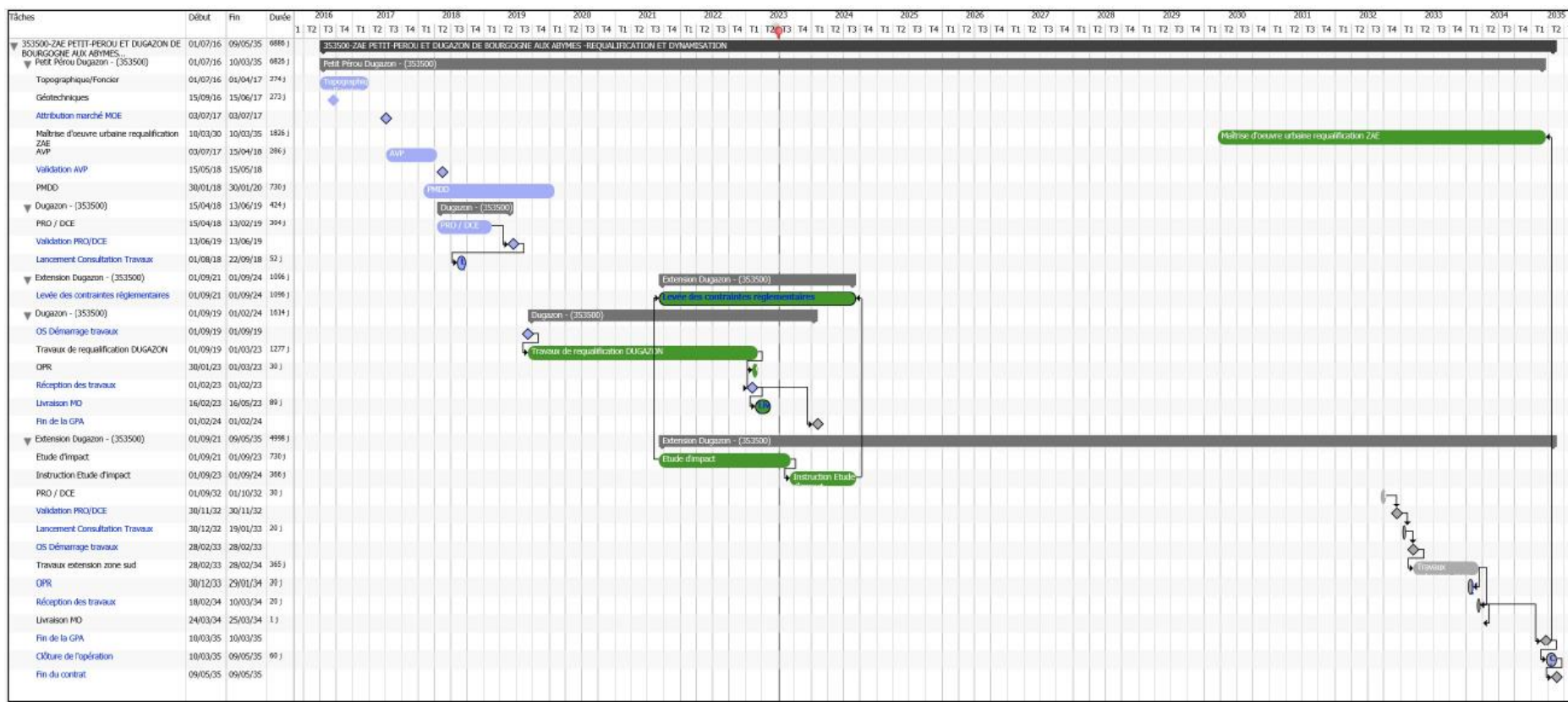
## DEPENSES

Libellé	Budget	Facturé	Réglé	Mouvement année
Famille indéfinie	11 589 328,36	5 352 091,13	5 357 759,10	2 361 010,06
1-Dépenses.Pas de famille	170 000,00	83 740,32	83 740,32	83 740,32
5-Dépenses.Divers	97 649,85	87 386,03	87 386,03	0,00
B7-Dépenses.Conduite de Projet	1 838 672,99	1 432 353,06	1 422 077,00	79 576,06
<b>Sous-total budget principal dépenses</b>	<b>13 695 651,20</b>	<b>6 955 570,54</b>	<b>6 950 962,45</b>	<b>2 524 326,44</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>13 695 651,20</b>	<b>6 955 570,54</b>	<b>6 950 962,45</b>	<b>2 524 326,44</b>
Trésorerie engagée brute	0,00 (100,00%)	-22 418,23 (100,32%)	-541 307,15 (108,45%)	96 750,58 (96,31%)
Trésorerie engagée nette	0,00 (100,00%)	-22 418,23 (100,32%)	-541 307,15 (108,45%)	96 750,58 (96,31%)

**Annexe 3 : Échéancier prévisionnel**

Echéancier prévisionnel réglé TTC : 353500-ZAE PETIT-PÉROU ET DUGAZON DE BOURGOGNE AUX ABYMES -REQUALIFICATION ET DYNAMISATION-50-ATDD - établi le 04/12/2023 à 13:30									
Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TTC	A fin 2022	2023	2024	2025	2026	2027
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé							
Bg-Participation Epci	12 673	8 414	8 457	6 410	1 311	737			0
<b>Sous-total recettes</b>	<b>12 673</b>	<b>8 414</b>	<b>8 457</b>	<b>6 410</b>	<b>1 311</b>	<b>737</b>			<b>0</b>
Ad-Travaux	-10 578	-5 997	-6 495	-5 314	-820	-41			-320
Ae-Etudes	-1 358	-1 158	-1 265	-920	-149	86			-283
Af-Frais Financiers	-56	-25	-25	-24		2			-4
Ah-Frais de Gestion	-562	-529	-574	-502		5			-77
Ai-Frais Divers	-120	-90	-98	-87	-1	23			-32
<b>Sous-total dépenses</b>	<b>-12 673</b>	<b>-7 799</b>	<b>-8 457</b>	<b>-6 848</b>	<b>-970</b>	<b>76</b>			<b>-715</b>
<b>Sous-total trésorerie transitoire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>							
<b>Trésorerie brute</b>				<b>-438</b>	<b>-98</b>	<b>715</b>	<b>715</b>	<b>715</b>	<b>0</b>
Echéancier prévisionnel réglé TTC : 353501-ZAE DUGAZON EXTENSION-50-ATDD									
Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TTC	A fin 2022	2023	2024	2025	2026	2027
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé							
Bg-Participations		4 828	5 239			157	2 852	2 177	52
<b>Sous-total recettes</b>		<b>4 828</b>	<b>5 239</b>			<b>157</b>	<b>2 852</b>	<b>2 177</b>	<b>52</b>
B : 353501/AD000-Travaux Extension Dugazon Phase 1		-3 100	-3 364			-187	-2 242	-934	0
B : 353501/AD003-Aléas Travaux		-304	-330			-18	-220	-92	0
B : 353501/AD100-Travaux Extension Phase 2		-809	-878			-49	-585	-244	0
Ad-Travaux		-4 213	-4 571			-254	-3 048	-1 270	0
Ae-Etudes		-386	-419	-103	-15	-113	-93	-84	-10
Af-Frais Financiers		-78	-82			-2	-27	-53	0
Ah-Frais Generaux		-124	-134			-18	-54	-63	0
Ai-Frais Divers		-30	-33					-33	
<b>Sous-total dépenses</b>		<b>-4 832</b>	<b>-5 239</b>	<b>-103</b>	<b>-15</b>	<b>-387</b>	<b>-3 221</b>	<b>-1 502</b>	<b>-10</b>
<b>Sous-total trésorerie transitoire</b>									
<b>Trésorerie brute</b>				<b>-103</b>	<b>-119</b>	<b>-348</b>	<b>-717</b>	<b>-43</b>	<b>0</b>
Cumul des prévisions TTC									
Désignation lignes budgétaires	HT	HT	TTC	A fin 2022	2023	2024	2025	2026	2027
En Kilo Euros	Budget préc.	Budget actualisé							
<b>Total recettes</b>	<b>12 673</b>	<b>13 243</b>	<b>13 696</b>	<b>6 410</b>	<b>1 311</b>	<b>894</b>	<b>2 852</b>	<b>2 177</b>	<b>52</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>-12 673</b>	<b>-12 630</b>	<b>-13 696</b>	<b>-6 951</b>	<b>-986</b>	<b>-311</b>	<b>-3 221</b>	<b>-1 502</b>	<b>-725</b>
<b>Total trésorerie transitoire</b>	<b>0</b>	<b>0</b>							
<b>Trésorerie globale</b>				<b>-541</b>	<b>-216</b>	<b>367</b>	<b>-2</b>	<b>672</b>	<b>0</b>

### Annexe 4: Planning



**Annexe 5 : Etat des factures du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Étiquettes de lignes	Facturé HT	TVA	Facture TTC	Réglé TTC
<b>353500</b>	<b>7 079 810,77 €</b>	<b>623 545,49 €</b>	<b>7 800 566,08 €</b>	<b>7 817 975,86 €</b>
Ad-Travaux	5 555 544,63 €	493 075,10 €	6 116 864,90 €	6 134 274,68 €
Ae-Études	983 737,93 €	83 883,25 €	1 068 683,83 €	1 068 683,83 €
Af-Frais Financiers	23 737,90 €	288,42 €	24 026,32 €	24 026,32 €
Ah-Frais de Gestion	434 885,66 €	39 336,97 €	502 124,63 €	502 124,63 €
Ai-Frais Divers	81 904,65 €	6 961,75 €	88 866,40 €	88 866,40 €
<b>353501</b>	<b>109 259,51 €</b>	<b>9 287,06 €</b>	<b>118 546,57 €</b>	<b>118 546,57 €</b>
Ae-Études	109 259,51 €	9 287,06 €	118 546,57 €	118 546,57 €
<b>Total général</b>	<b>7 189 070,28 €</b>	<b>632 832,55 €</b>	<b>7 919 112,65 €</b>	<b>7 936 522,43 €</b>

**Annexe 6 : Etat des recettes du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Étiquettes de lignes	Recette HT	Recette TTC
▣ 353500	6 409 655,30 €	6 409 655,30 €
▣ Bg-Participation Epci	6 409 655,30 €	6 409 655,30 €
⊕ 2016	130 587,39 €	130 587,39 €
⊕ 2017	739 634,64 €	739 634,64 €
⊕ 2018	395 060,94 €	395 060,94 €
⊕ 2019	370 430,69 €	370 430,69 €
⊕ 2020	1 062 488,59 €	1 062 488,59 €
⊕ 2021	1 776 910,02 €	1 776 910,02 €
⊕ 2022	1 934 543,03 €	1 934 543,03 €
<b>Total général</b>	<b>6 409 655,30 €</b>	<b>6 409 655,30 €</b>

**Annexe 7 : Liste des marchés**

Étiquettes de lignes	Somme de Engagé global HT	Somme de Engagé TTC	Somme de Régulé TTC
<b>353500</b>	<b>7 667 542,92 €</b>	<b>8 318 714,65 €</b>	<b>7 817 975,86 €</b>
353500.AD100-Requalification Petit Pérou Dugazon	5 266 542,45 €	5 714 198,57 €	5 453 364,07 €
353500.AD104-Aléas, Révisions, Concessionnaires	534 581,53 €	580 020,91 €	597 170,29 €
353500.AE000-Etudes	639 055,36 €	699 083,57 €	520 487,56 €
353500.AE101-Maîtrise d'Œuvre	442 916,40 €	483 239,13 €	480 564,31 €
353500.AE104-Information-Communication	66 112,35 €	71 626,53 €	67 631,96 €
353500.AF400-Intérêts Moratoires	83 740,32 €	83 740,32 €	83 740,32 €
353500.AH000-Frais de Gestion	528 951,96 €	573 912,90 €	502 124,63 €
353500.AI000-Frais Divers	81 904,65 €	88 866,40 €	88 866,40 €
353500.AI001-Frais Financiers	23 737,90 €	24 026,32 €	24 026,32 €
<b>353501</b>	<b>323 338,93 €</b>	<b>350 822,74 €</b>	<b>118 546,57 €</b>
353501.AE000-Etudes	65 790,00 €	71 382,15 €	43 200,36 €
353501.AE101-Maîtrise d'Œuvre	257 548,93 €	279 440,59 €	75 346,21 €
<b>Total général</b>	<b>7 990 881,85 €</b>	<b>8 669 537,39 €</b>	<b>7 936 522,43 €</b>